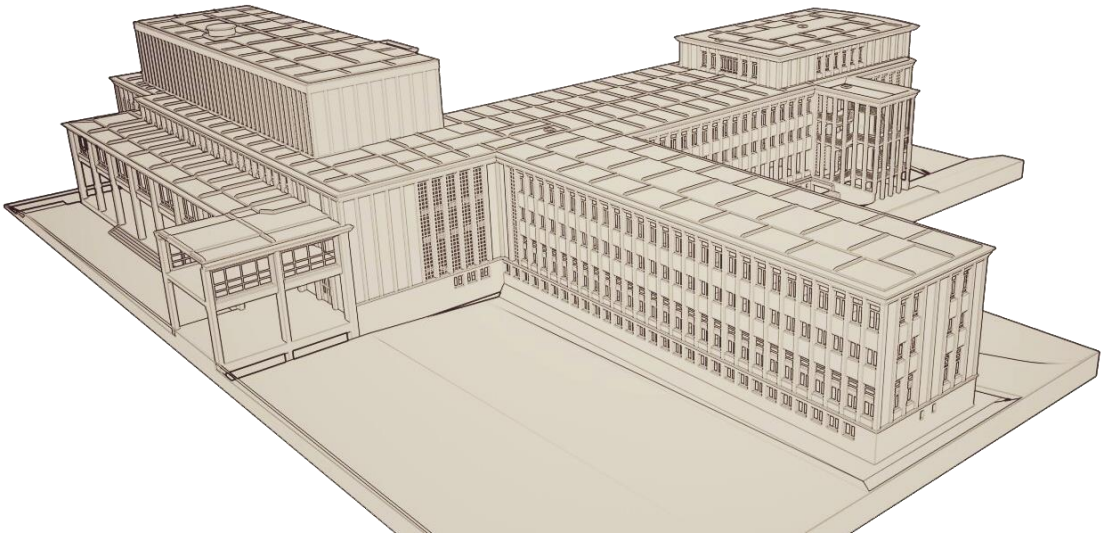
CAMPUS NOUVEAU SIÈCLE

Réhabilitation énergétique et mise en sécurité des bâtiments C (BU) et D (droit)

Université de Caen Normandie – Caen



NOTE PRE REQUIS BIM

Phase CANDIDATURE

Edition septembre 2026

Une opération intégrant une démarche BIM

L'opération est conduite selon une démarche BIM collaborative de niveau 2, conformément au Cahier des charges BIM de l'Université de Caen Normandie et à la Convention BIM qui sera jointe au dossier de consultation (phase OFFRES).

NOTA : Les lots 01 – Curage démolition, 03 - Echafaudages communs, 20 – Nettoyage ; ne sont pas concernés par la démarche BIM

Au stade de la consultation

Des maquettes numériques du projet au format IFC seront mise à disposition des candidats.

Ces maquettes constituent un support d'aide à la compréhension du projet et à l'établissement des métrés et de l'offre. Elles permettent notamment aux entreprises de visualiser les ouvrages et leurs interfaces dans un environnement 3D.

Elles ne se substituent pas aux pièces écrites et graphiques du dossier de consultation, qui demeurent les documents contractuels de référence pour l'établissement de l'offre.

Les candidats sont invités à exploiter cette maquette comme un outil complémentaire d'aide à l'analyse du projet et au chiffrage.

Après attribution du marché

Les entreprises attributaires intégreront le processus BIM de l'opération pendant la phase d'exécution.

À ce titre, chaque entreprise devra :

- désigner un référent BIM, interlocuteur de l'entreprise pour les échanges avec l'équipe de BIM Management ;
- participer aux réunions et opérations de synthèse BIM nécessaires à la coordination de son lot avec les autres corps d'état ;
- fournir les informations et données nécessaires à la mise à jour des maquettes et à la coordination du projet ;
- signaler et traiter les interfaces et éventuelles incompatibilités concernant son lot ;
- respecter les règles de nommage, de structuration, de classification et d'échange définies dans la Convention BIM ;
- utiliser la plateforme collaborative du projet pour les échanges et dépôts

Les entreprises qui produisent ou mettent à jour des données 3D restent responsables de la qualité, de la cohérence et de l'exactitude des informations qu'elles produisent.

Les entreprises attributaires des lots 08 – Etancheite, 12 – Carrelage Faïence Chape, 13 – Revêtements de sols souples, 14 – Peinture ; auront une collaboration BIM allégée en ayant à compléter et actualiser une feuille de calcul Excel de nomenclaturage qui sera intégrée à la maquette architecte

Participation à la synthèse BIM – LOD 300

La participation à la **synthèse BIM est comprise dans les prestations de l'entreprise**.

L'entreprise devra exploiter les informations et maquettes mises à sa disposition afin de vérifier la compatibilité de ses ouvrages avec ceux des autres lots et participer au traitement des éventuelles interférences.

Pour les l'ensemble des lots avec un BIM niveau 2 demandé, des maquettes seront réalisées directement par les entreprises ; la responsabilité globale des livrables BIM demeure celle de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Participation au DOE BIM – LOD 300

En fin de travaux, chaque entreprise participera à la constitution du DOE numérique / DOE BIM.

Elle devra notamment fournir les informations et documents relatifs aux ouvrages réellement exécutés : plans de récolement, fiches techniques, notices de fonctionnement et de maintenance, garanties, avis techniques, PV, références des équipements et pièces de rechange, selon les exigences applicables à son lot.

Il est important que le fichier soit natif de REVIT et non un export provenant d'un autre logiciel.

Prise en charge financière des outils BIM

Chaque intervenant sera responsable de tous les coûts liés à la fourniture des outils BIM compris les frais de licence, le matériel, les logiciels, l'installation, l'entretien, l'exploitation, la formation, la coordination et le soutien technique.

Exigence logicielle et format d'échange

Obligation pour les attributaires d'utiliser un logiciel certifié import/export IFC. Le format minimal sera IFC 2x3

Sous traitance

La sous-traitance de la prestation BIM est autorisée